



DISTRICT SAVOIE FOOTBALL



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE TENUE A LAISSAUD

ASSEMBLEE GENERALE

Samedi 12 Septembre 2020 à 9 h 00

à LAISSAUD - Salle des Fêtes

08h00

- Accueil des clubs
- Remise des documents pour la nouvelle saison
- Récupération des dotations, des classements « carton bleu », ballon d'honneur
- Règlement des cotisations District: 140€ et
- Règlement secrétariat : 195€
- Remise des documents en vue de l'Election du Comité de Direction période 2020/2024

09h00

- Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président du District
- Allocution du Président du Club de LAISSAUD FC
- Allocution de Monsieur le Maire de LAISSAUD FC
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à MOUTIERS le 22 Juin 2019
- Approbation du compte-rendu du Secrétaire Général et des Commissions de la saison 2019/2020
- Election des membres du Comité Direction pour la période quadriennale 2020 à 2024
- Approbation des comptes de la saison 2019/2020 – Rapport des Commissaires aux comptes
- Présentation du Budget Prévisionnel et des Tarifs 2020/2021
- Examen des vœux
- Résultat des Elections des membres du Comité de Direction.
- Election des représentants du District aux AG de la Ligue

Pause de quelques minutes

- Election des représentants du District aux AG de la Ligue
- Questions Diverses qui devront avoir été déposées par **ECRITS sur feuille à EN-TETE du club avant le 28 AOUT 2020**
- Prise de paroles du Président de LAURAFoot ou de son représentant et des différentes personnalités
- Remise du challenge Robert TARTARAT
- Remise des médailles de Ligue et de District
- Allocution et Clôture de l'Assemblée Générale par le Président du District

Monsieur Didier ANSELME, Président du District, remercie les élus locaux et de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes qui ont fait le déplacement : Émilie Bonnivard, députée, Gilles Monnet, adjoint au maire de Laissaud, Jean-François Duc, conseiller départemental cœur de Savoie, Bernard Barbet, ex président de la Ligue Auvergne

Rhône-Alpes, Pascal Parent, président de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes, Pierre Longère, secrétaire général de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes, et Paul Michalet, représentant de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes. Il déclare l'Assemblée Générale de la saison 2020/2021 ouverte, le quorum étant atteint.

Il cède la parole à Monsieur Gilles CHARRA, Président de FC Laissaud, le remerciant d'avoir accepté d'organiser cette Assemblée.

Intervention de Monsieur Gilles CHARRA de FC Laissaud :

Bonjour à toutes et à tous, le FC Laissaud et toute son équipe sont heureux de vous recevoir. Je vais vous présenter le club. Le club de FC Laissaud est composé de 220 licenciés, dont 130 ont moins de 18 ans. Nous avons 40 dirigeants bénévoles, un salarié diplômé à l'année, 15 éducateurs diplômés, nous travaillons aussi avec Montméliand et La Rochette en catégorie U 15.

Le club a été créé en 1977, ensuite nous avons mis en place une école de Football en 1996 et en 2001 champions de Savoie 3ème division. En 2009 premier label de l'école de Football qui est toujours en cours à ce jour. En 2010, nous avons eu 3 titres de champion de Savoie et 3 accessions de suite. Je vous souhaite une bonne Assemblée.

Intervention de Monsieur Gilles Monnet, adjoint au maire de Laissaud :

Bonjour à tous. Mr le Président, Mme la Députée, Mrs les membres du bureau, Mrs les Présidents, Présidentes de clubs, Mrs les dirigeants et dirigeantes. Je tiens tout d'abord à bien vouloir excuser Mme le Maire de la commune de Laissaud, Madame Nathalie POMERO pour son absence à cette Assemblée Générale.

Dans cette période très compliquée pour nous tous, certaines obligations imposent de faire des choix. J'ai aujourd'hui une double casquette puisque je suis licencié au club depuis 1980, j'ai participé à tous les échelons de ce club et je suis aussi l'adjoint au maire depuis 4 mandats.

Je vais vous faire un peu de géographie et d'histoire sur la commune. La commune de Laissaud est située à peu près à 6 kms de Montméliand, 25 kms de Chambéry et 2 kms de Pontcharra. Sa superficie est de 657 hectares, avec une altitude moyenne d'entre 250 et 450 m. La population aujourd'hui de Laissaud est de 690 habitants. Laissaud est une commune savoyarde limitrophe du Département de l'Isère située à l'extrémité nord de la vallée du Grésivaudan, installée au pied d'une colline boisée, elle pourrait tirer son nom de cette position. Elle est membre de la communauté de Communes du cœur de Savoie qui regroupe une quarantaine de communes de la combe de Savoie et du Val Gelon, son territoire fut toujours disputé entre la maison de Savoie et les dauphins, notamment au cours des guerres du 14e siècle. En 1968, la population atteint son taux le plus bas, soit 286 habitants. Au cours du siècle, Laissaud a vu doubler le nombre de ses habitants, soit 690 à ce jour, ceci grâce à la construction de deux centres de logements locatifs, d'un lotissement, d'un nouveau bâtiment scolaire avec sa cantine, d'une nouvelle mairie avec sa salle polyvalente et des accessions à la propriété sur les hauteurs du village.

La commune de Laissaud, bénéficie de terre d'excellence qualité agronomique, territoire agricole avec la culture de noyers, de la pomme de terre et des céréales. Laissaud voit ces dernières années ces exploitations reprises par des jeunes de la commune

L'activité économique de la ZAC créée en 1976 voit s'installer au fur et à mesure un supermarché, aujourd'hui un centre d'esthétique, d'un bar-tabac, un coiffeur, etc...

Plusieurs associations sont implantées sur la commune, une association qui regroupe nos anciens, le Football club de Laissaud dont la création date de 1977, une association d'animation et une association communale de chasse.

Au niveau patrimoine de la commune, nous avons pour ceux qui connaissent un peu, le château de Beauregard sur les hauteurs de la commune, ainsi que l'église St François de salle qui surplombe Laissaud. Pour conclure, je vous souhaite une Assemblée générale riche et prospère malgré un contexte très particulier et j'espère que le championnat 2020/2021 arrivera à son terme dans les meilleures conditions

possibles. Merci à tous...

Intervention de Monsieur Pascal PARENT, Président de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football:

Bonjour à tous. Au nom des membres du Conseil de Ligue présents ce matin, la Ligue est bien représentée avec son Président d'Honneur, Bernard BARBET toujours membre du Conseil de Ligue et les collègues Paul MICHALET, Christian MARCE et Jean François VALLET Président du District de Drôme-Ardèche .

Je veux vous dire que nous sommes très contents de vous voir en vrai. On essaye dans l'état de maintenir ces Assemblées Générales de rentrée qui remplacent les Assemblées Générales de juin qui auraient dû avoir lieu, malheureusement ont conduit à être reporté du fait du contexte, 1) ce sont des moments de démocratie importante de la vie de votre District et de la Ligue et que, 2) ça permet aux gens de se voir avant ou au tout début de la saison et c'est toujours un moment important, en plus cette Assemblée est électorale, donc elle est encore plus importante.

Je voudrais dire deux mots et je parlerai plus en fin d'Assemblée. Mais pour ouvrir un peu les discussions, je rappellerais quand même le contexte de la fin du championnat 19/20. Et le début des championnats 20/21, ça n'aura échappé à personne, s'effectue devant des conditions extrêmement difficiles avec le COVID 19 et vous en êtes les premiers témoins dans vos clubs. Les championnats 19/20 ont été arrêtés provisoirement au mois de mars et effectivement au mois d'avril.

Je voulais vous dire que la Ligue a choisi le 24 mai d'adopter une règle, celle de la FFF, pour les dispositions à prendre pour l'arrêt des compétitions afin que tout le monde soit logé à la même enseigne et qu'on évite ainsi les différents traitements entre niveaux, entre poules et entre les équipes des différentes poules de la LAURAFoot. Bien sûr ces mesures ont fait des déçus, elles ont aussi fait des satisfaits. Je pense qu'ils sont majoritaires. Quelques fois, elles ont fait des déçus et des satisfaits au sein d'un même club où une équipe est montée et une autre descendue par application des mêmes règles.

Je pense qu'il faut qu'on tourne la page pour regarder résolument vers l'avenir et vers demain. Avec ce début des compétitions 20/21 que nous avons volontairement retardé pour que d'autres sujets de rentrée, notamment celui de l'école, teste un petit peu les conditions de cette reprise et nous donnent des éléments de certitudes, quand, aux dispositions à prendre pour la reprise. Cela nous permettait en reprenant fin septembre de vous laisser un peu de temps dans vos clubs pour rattraper un peu le retard des manifestations non tenues au printemps. La seule exception, c'est bien sûr la coupe de France parce qu'il n'y avait pas d'autres dates possibles de celles de début septembre et même un tour de cadrage fin août, vu l'engouement extraordinaire de cette saison. Il y a 850 inscrits environ en Coupe de France habituellement sur le territoire de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football. On est presque arrivé à 1 000, donc l'envie de jouer est légitime et finalement pour l'instant ce tour de cadrage et le premier tour se sont bien passés et nous espérons que ce week-end il en sera de même pour le 2ème tour.

Certes avec un protocole très lourd, on l'admet bien volontiers, mais c'est comme ça. Il change tous les jours, donc je vous invite à regarder vos sites Internet de Ligue et de District très régulièrement pour prendre connaissances des dernières informations et décisions. Le protocole pour l'instant évolue et il a évolué dans deux sens plutôt positifs. D'abord sur les spectateurs : Il y a quelques semaines encore vous ne pouviez pas accueillir de spectateurs debout derrière la main courante. Cela a été changé, vous pouvez le faire. Et puis hier le Premier ministre à annoncer la réduction des jours de confinement en cas de cas avérés de 14 jours à 7 jours et je vous assure qu'au niveau du Football ça va bien nous rendre service.

Alors il y a notre règlement Football, mais à tout moment les pouvoirs publics, l'État, l'ARS, les mairies, peuvent prendre une décision qui s'impose à nous, surtout dans les départements rouges et malheureusement la région Rhône-Alpes est plutôt rouge que pas rouge. Donc la règle absolue c'est bien sûr de respecter tout ça et une règle de base c'est celle de bon sens et celle de respecter les gestes barrières et notamment via les référents covid que vous avez désignés dans vos clubs.

Un dernier mot sur le fonds national de Solidarité. Là encore, certains ont trouvé ou trouveront que ce n'est pas assez. Mais 10€ par licenciés sur le compte des clubs dans les jours qui viennent, 5€ sur votre compte pour vos licences et 5€ minimum sur le compte district, pour les engagements, les cotisations et autres opérations, c'est quand même pas mal, un club de 200 licenciés c'est 2 000€ et surtout, globalement, je voudrais vous rappeler que c'est un effort considérable qui a été fait par vos instances. C'est en gros 16

millions pour la Fédération, sans compter les dotations pour les clubs de moins de 100 licenciés (ballons, chasubles) ou l'aide renforcée aux clubs Fédéraux. C'est surtout aussi, presque, 400 000€ pour votre Ligue Régionale et pour les 11 Districts réunis, donc, des sommes très importantes.

Je dois vous rappeler aussi que vous n'avez pas été facturé au-delà du 28 février des licences que vous aviez prises à ce moment-là.

Voilà les quelques mots que je voulais dire en propos linéaire et je vous souhaite une excellente AG.

Après avoir informé l'assemblée des excuses reçues (Mme BERTHET, Mr VIAL Sénateur de Savoie, Mme DEGOIS, Mr MIGNOLA, Députés de Savoie, Mr CHARVOZ, Vice-président du Conseil Départemental chargé des sports), Didier ANSELME cède la parole à madame Bonnivard.

Intervention de Madame la Députée, Émilie BONNIVARD

Je souhaiterais, tout d'abord vous remercier pour votre invitation et vous dire le plaisir que l'on a comme élu à vous retrouver après des mois de séparation, même en étant masqué. Rien ne remplace le contact humain, même à quelques centimètres et mètres de distance.

Alors, effectivement, la crise que nous avons traversée et que nous continuons à vivre associe tous les secteurs de la vie sociale, évidemment les entreprises, l'école, toute l'activité économique, les restaurants et également tous les clubs sportifs au premier chef, avec un arrêt radical de toutes les activités. Ceci a été très dur pour vous qui dirigez les clubs, ça été très dur pour vos adhérents, pour tous les joueurs de se voir privés d'une activité qui est vitale pour beaucoup d'entre nous. Moi je suis une sportive et le sport a constitué mon enfance, ma jeunesse et ma vie et je sais à quel point le sport est essentiel dans la vie des jeunes, mais aussi dans la vie des anciens pour le développement civique, psychique, moral et évidemment pour bien social. Cela a été un coup dur bien évidemment sur cet aspect-là et puis beaucoup d'interrogations des clubs sur leur survie en matière budgétaire et financière, puisque effectivement l'arrêt d'activité c'est l'arrêt des licences et aussi l'arrêt de toutes les activités qui font que les petits clubs arrivent à s'en sortir et surtout toutes les activités bénévoles, les lotos, les bals, tout ce qu'on peut organiser qui font les ressources des clubs, tout ça a été arrêté, donc beaucoup d'incertitudes aussi sur cet arrêt budgétaire et je suis très heureuse de voir que la solidarité nationale de la Fédération vous apporte des mesures d'urgence au niveau budgétaire et vous permet d'assurer cette rentrée et de voir l'avenir.

Alors, effectivement dans les premiers mois du confinement, sur toute cette période, à l'Assemblée, on a en premier lieu travaillé sur les urgences d'accompagnements économiques dans les entreprises, puis évidemment les urgences en matières sanitaires. Nous allons démarrer une période budgétaire pour le projet de loi finance 2021, qui va devoir bien évidemment aborder tous les sujets de la vie du pays et bien entendu celles des clubs sportifs. Je vous invite à transmettre vos attentes et vos besoins pour la vie des clubs sportifs en matière budgétaire et voir si nous pouvons porter un certain nombre d'amendements pour le sport lors de ce projet de loi de finances. Evidemment nous le ferons avec plaisir pour faire entendre la voix du sport à l'Assemblée nationale.

Je souhaiterais remercier toutes celles et ceux qui rendront cette rentrée sportive possible, comme le dit le Président de la Ligue, avec beaucoup de contraintes et ces contraintes comme il l'a très bien dit, elles nous permettent de continuer à exercer et vous à tenir votre activité, c'est beaucoup d'engagements, beaucoup de contraintes, beaucoup de temps passé, c'est du temps nécessaire pour la continuité de notre activité et je vous remercie infiniment de rendre cette rentrée possible

Je souhaiterais dire un mot sur le Conseil Régional pour vous dire que les aides aux clubs sportifs mises en place par le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, continuent. Les appels à projets réguliers sur l'aide à l'investissement des clubs, continuent et également l'aide spécifique que nous avons mis en place pour les bus et sur les véhicules pour vous permettre d'aller sur les compétitions, ces aides continuent.

Je vous remercie d'avoir tenu cette Assemblée Générale et je vous souhaite bien évidemment et malgré ces contraintes, une belle saison.

Monsieur Didier ANSELME:

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je voudrais que nous ayons une minute de recueillement pour tous nos amis de la famille du Football savoyard qui nous ont quittés depuis notre dernière Assemblée Générale. Avec une pensée

toute particulière, tout d'abord, pour Madame Alice CORTADE, épouse de notre ancien président du District, Christian CORTADE, qui est décédée ce printemps et qui nous faisait l'honneur et l'amitié d'assister à nos Assemblées Générales. Elle était encore parmi nous à l'Assemblée de Domessin il y a 3 ans. Et puis un ancien membre du Comité Directeur du District, grand serviteur du football savoyard, monsieur Daniel ZANESE, qui a été membre du District pendant une trentaine d'années, qui est décédé pendant cette période du COVID et nous n'avons pas pu, malheureusement, leur rendre hommage comme nous l'aurions souhaité, puisque c'était pendant le confinement. En leur mémoire et à la mémoire de tous les amis du football qui nous ont quittés, je vous demande de respecter une minute de silence.

Reprenant l'ordre du jour, il fut demandé aux clubs de s'exprimer sur :

- Compte-rendu du PV de l'A.G. de MOUTIERS le 22 Juin 2019 : Approuvé à l'unanimité des votants
- Les différents comptes rendu des Présidents des Commissions sur les activités de la saison 2019/2020 parues au P.V. de cette AG : 0 contre, 0 abstention. Approuvé à l'unanimité des votants

Le Président remercia l'Assemblée d'avoir approuvé ces différents comptes rendus, marque de confiance pour le travail accompli tout au long de la saison par les membres du district.

Vient ensuite le moment des discussions budgétaires :

RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2019 - 2020 **COMPTE-RENDU FINANCIER**

Par rapport aux saisons précédentes, nous avons eu un **exercice comptable fortement impacté par le COVID 19** (35 % de la saison tronquée). **Toute comparaison avec les saisons précédentes n'a donc pas de signification !** Nous pouvons cependant citer quelques points, au-delà de la saison tronquée.

Recettes : Perte d'une subvention exceptionnelle de la ligue, baisse du nombre de bons de formation (subvention FFF), baisse du PSE de monsieur Juglaret partiellement compensée par une aide du FDVA (subvention DDJS). A noter que nous sommes toujours dans le même ratio budgétaire avec environ un tiers des produits qui vient des clubs et les **deux tiers fournis par les partenariats et les subventions !**

Dépenses : Nous avons enregistré pour **64 335 € de dépenses exceptionnelles en faveur des clubs** : Aide aux clubs COVID 19 (46 335 €) ; Dotations clubs, mini cages (18 000 €). La masse salariale est en forte diminution (environ 20 000 €) du fait de la mise en place des mesures de chômage partiel. Les autres charges de gestion courantes sont contenues et reflètent l'activité tronquée cette saison.

Cela donne un résultat négatif de 3 257,16 € qui affectera le report à nouveau.

SITUATION DE L'ASSOCIATION DURANT L'EXERCICE ECOULE :

Activité en sommeil due au COVID 19 pendant 35 % de la saison.

EVOLUTION PREVISIBLE DE L'ACTIVITE :

Difficile à évaluer du fait du COVID 19.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE IL EST ETABLI :

Néant.

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET DANS LES METHODES D'EVALUATION RETENUES :\$

Néant.

ANALYSE DE L'EXERCICE ECOULE 19/20 PAR RAPPORT AU BUDGET PREVISIONNEL :

L'activité a été fortement perturbée du fait de l'épidémie de COVID19. Cependant, les mesures d'économies mises en places (chômage partiel, ...) ont permis de maintenir les équilibres fondamentaux des comptes tout en consacrant environ **64 500 € d'aides directes exceptionnelles aux clubs**.

COMMENTAIRES SUR LE BUDGET DE L'EXERCICE EN COURS (20/21) :

Ce budget prévoit d'une part un « tuilage » de 2 mois au niveau des salaires du poste de secrétaire (départ en retraite et nouvelle embauche). D'autre part, nous prévoyons de nouveau une **aide exceptionnelle directe aux clubs pour environ 35 500 € minimum** dans le cadre du COVID

- Vote sur les comptes de la saison 19-20 : 0 contre, 0 abstention. Approuvé à l'unanimité des votants

Rapport du Commissaire aux comptes, Mr Rémy RASTELLO:

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'ensemble de l'Assemblée de l'association le 26/08/2016, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association, relatif à l'exercice clos au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles de principe comptable français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des résultats des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

- Vote sur le rapport du commissaire aux comptes de la saison 19-20 : 0 contre, 0 abstention. Approuvé à l'unanimité des votants

Présentation du budget prévisionnel de la saison 20-21 :

Didier ANSELME indique que, comme d'habitude depuis 17 ans, le Comité Directeur du district a décidé de ne pas faire d'augmentation générale des tarifs. Le travail des bénévoles effectué au district, président, secrétaire, trésorier, notamment, correspond à l'équivalent d'un directeur. C'est quelque part, une cinquantaine de milliers d'euros qui sont ainsi économisés chaque année pour l'ensemble du Football savoyard

Au niveau des tarifs, il y a deux petites modifications :

Participation de joueur, dirigeant, assujetti non licencié **ou suspendu**
Propos racistes envers un officiel, **un joueur ou un dirigeant**

Tarif : 75,00€
Tarif : 175,00€

Stages:

J.A.T.(formation modulaire Mineur)
C.F.F. 1, C.F.F. 2, C.F.F. 3, C.F.F. 4 **Sans hébergement**

Tarif : 80,00€
160,00€

BUDGET PREVISIONNEL - Celui-ci fut présenté et expliqué par le Président :

Il prévoit notamment un nouvel effort financier du district au bénéfice des clubs pour un montant d'environ 35 500 €. De ce fait, ce budget est présenté en déficit pour un montant équivalent.

- Vote sur le budget prévisionnel 20-21 : 0 contre, 0 abstention. Approuvé à l'unanimité des votants

Election des membres du Comité de Direction pour la période quadriennale 2020/2024 :

La commission de surveillance des opérations électorales a proclamé les résultats suivants : La liste « Le Football Savoyard Ensemble » conduite par Didier ANSELME est élue avec 94,1 % des suffrages exprimés. Didier ANSELME est ainsi élu président du District de Savoie de Football conformément aux statuts du district.

Nombre de clubs votants : 57, Nombre de voix: 507

Bulletins nuls : 5,9%, Votes Exprimés : 94,1 %. Votes contre 0 %

COMPOSITION DE LA LISTE ELUE : Didier ANSELME - Christophe VALENTINO - Denis CRESTEE - Serge COHEN - Jean-Paul THENIS - Jean-Marc GUICHARD - Mme Magalie JULLIARD - Philippe RADOSZYCKI - Maurice BILLAUD - Jacky GACHET - Patrick JANET - Alain SALINO - Fabien FONTAINE - Pascal ELHOMBRE - Mme Martine LECHALARD - Gilles HUNSTEDT - André TOGNET - Alain CAREGLIO - René SAILE - Daniel DESMARIEUX - Jérôme SPADA - Hugues DIETZ - Patrick GALLET - Hernani SOARES

Examen des vœux présentés par le Comité Directeur et les Clubs.

Vœu Commission Sportive Futsal

Texte actuel

Article 4. : Qualifications

Tout joueur doit être titulaire d'une licence délivrée par la F.F.F et avoir des délais de qualification réglementaires.

Le joueur ayant participé à 5 rencontres et plus en championnats de Ligue et nationaux (toutes compétitions confondues) ne pourra participer à ce Championnat de Savoie. Le nombre de joueurs ayant disputé moins de cinq rencontres de championnat de Ligue et National n'est pas limité.

4-1 Pour participer à l'épreuve, les joueurs doivent être régulièrement qualifiés pour leur club à la date de la rencontre et être autorisés à participer en catégorie seniors ou U18, U19.

4-2 Un joueur ne peut participer au championnat futsal de Savoie que pour un seul club toutes compétitions futsal confondues (District, Ligue et National). La participation des joueurs titulaires d'une double licence, d'une licence portant cachet Mutation ou licenciés après le 31 janvier n'est pas limité dans les compétitions pratiques de football diversifié du niveau B.

Proposition de modification du règlement :

Tout joueur doit être titulaire d'une licence délivrée par la F.F.F et avoir des délais de qualification réglementaires.

Le joueur ayant participé à 5 rencontres et plus en championnats de Ligue et nationaux (toutes compétitions confondues) ne pourra participer à ce Championnat de Savoie. Le nombre de joueurs ayant disputé moins de cinq rencontres de championnat de Ligue et National n'est pas limité. [à supprimer]

4-1 Pour participer à l'épreuve, les joueurs doivent être régulièrement qualifiés pour leur club à la date de la rencontre et être autorisés à participer en catégorie seniors ou U18, U19.

4-2 Un joueur ne peut participer au championnat futsal de Savoie que pour un seul club toutes compétitions futsal confondues (District, Ligue et National). La participation des joueurs titulaires d'une double licence, d'une licence portant cachet Mutation ou licenciés après le 31 janvier n'est pas limité dans les compétitions pratiques de football diversifié du niveau B.

Jacky GACHET: Président de la Commission FUTSAL:

Lors de la réunion préparatoire du championnat Futsal de Savoie au mois de juin 2020, l'unanimité des clubs propose un changement dans le règlement du championnat de Savoie Futsal. A savoir que dans l'Article 4, il y avait, que le joueur qui a participé à 5 rencontres et plus en championnat de Ligue et Nation *ne pourra pas participer à ce championnat de Savoie. On souhaite enlever cet article, donc tous les joueurs qui jouent au niveau régional et au niveau national, pourront prendre part au championnat de Savoie Futsal. C'est une demande à l'unanimité des clubs présents savoyards et quelques clubs de Haute-Savoie.*aux, toutes compétitions confondues,

Vote de l'Assemblée Générale : Contre : 0, Abstentions : 8, Approuvé à l'unanimité des votants

U.S.GRIGNON

Afin de rendre plus attractifs les divers Championnats Séniors de D4 et D5, ne serait-il pas judicieux que ces poules soient composées de 14 équipes (2 poules de D4 à 14 équipes et une seule poule de D5 à 14 équipes). Au lieu de voir un championnat de 12 poules de 8 qui n'intéresse guère les joueurs et dirigeants... Sachant et qui plus est que ces équipes participent peu aux diverses Coupes et que des journées de championnat pourraient également être jouées pendant ces diverses journées.

Le Président : *Le club de GRIGNON, retire son vœu .Concernant toutes ces questions de la D 5, du Foot loisir, foot diversité, etc...Nous en discuterons au moment de la tournée des popotes que nous envisageons d'effectuer dans les prochains mois.*

FUTSAL BOURGET UNITED

Objet : Demande de modification du règlement de la Coupe de Savoie Challenge DUPUY et de la Coupe RAFFIN, pour que les clubs futsal puissent y participer.

Le règlement des Coupes pour le Challenge DUPUY et la Coupe Raffin indique respectivement dans leur Article 2 – Engagements :

- **Challenge DUPUY** « Que ce challenge est ouvert uniquement aux équipes premières disputant un championnat de District et aux équipes réserves disputant un championnat de District, mais dont l'équipe première dispute un championnat de Ligue. Les engagements sont automatiques et gratuits pour tous les clubs dont une équipe dispute un championnat de Savoie Seniors ».

- **Coupe RAFFIN** « Que cette épreuve est ouverte uniquement aux équipes de RÉSERVES ou TROISIÈMES des clubs disputant le Challenge Dupuy, Coupe de Savoie. Les engagements sont automatiques et gratuits pour tous les clubs ».

A aucun moment il n'est précisé que ces Coupes sont réservées aux équipes de foot à 11. Il est seulement dit qu'elles sont ouvertes aux équipes premières pour l'une et aux équipes réserves pour l'autre, disputant un championnat de District, sans autre précision.

Les deux équipes de futsal de notre association remplissent ces critères : elles participent à un championnat organisé par le District de Savoie et de ce fait doivent pouvoir participer à ces coupes.

De plus, le règlement de la Coupe de Savoie Futsal Seniors, dans son Article 3 / Engagements, permettent aux clubs pratiquant le foot à 11, affiliés au District de Savoie de Football, à statut amateur ou indépendant et à jour de leur cotisation, de participer, à la coupe de Savoie Futsal, à raison d'une équipe maximum par club et par catégorie jeunes... et seniors masculin et féminin ».

Nous nous interrogeons sur le fait que les clubs de foot à 11 ont le droit de participer à la Coupe de Savoie Futsal et qu'à l'inverse il n'en soit pas de même pour la participation aux Coupes DUPUY et RAFFIN pour les clubs futsal.

Pour ces raisons nous vous demandons de bien vouloir soumettre notre vœu lors de l'assemblée générale du District du 12 septembre 2020 :

A savoir la modification du règlement de la Coupe de Savoie Challenge DUPUY et Coupe RAFFIN en intégrant la possibilité de participation des clubs de futsal.

Intervention de Madame Béatrice GERARD , Présidente du club de FUTSAL BOURGET UNITED:

Notre demande, à savoir, que pour la Coupe de Savoie, Dupuy et Raffin, on demande que les clubs de Futsal puissent y participer, tout comme les clubs de Foot à 11, ont le droit de participer à la Coupe de Savoie Futsal. Nous ne comprenons pas, pourquoi, vous ne laissez pas cette possibilité aux clubs de Futsal de participer à la coupe de Savoie, que ce soit DUPUY ou RAFFIN, puisque lorsque qu'on lit le règlement, on remplit les conditions qui sont indiquées.

Le Président : *Ce vœu se heurte aux Règlements Généraux de la Fédération, c'est l'Article 5 Alinéa 5, qui dit que les clubs de Futsal, de Foot loisirs ou Foot entreprise, ne peuvent évoluer dans les compétitions, dites libres. Les championnats et les Coupes de Savoie, sont des compétitions libres. C'est-à-dire que quand on est dans un club de Futsal indépendant, les joueurs ont des licences Futsal, ce qui leur interdit de pratiquer les compétitions, dites libres.*

QUESTIONS DIVERSES :

FUTSAL BOURGET UNITED

Objet : Demande de proratisations de la somme de 70€, correspondant à la participation des clubs pour l'Emploi de l'Éducateur Technique.

Concernant la cotisation annuelle de 70€ due par l'ensemble des clubs au titre de la participation au financement de l'Éducateur technique, pourquoi ne pourrait-on pas tenir compte du nombre de licenciés de chaque club pour fixer le montant de cette participation ?

La raison de cette demande est que certaines associations ne comptent que très peu de licenciés (une trentaine) et ont donc une petite trésorerie. Ce montant de 70€ représente un coût important pour ces petits clubs et encore plus pour la saison à venir à cause de la crise sanitaire qui a empêché l'organisation de certaines manifestations, sources de recettes importantes.

Certes, cette demande de cotisation avait été proposée aux clubs présents lors d'une précédente assemblée générale et votée à la majorité des présents. Personnellement, je n'avais pas pris conscience de l'impact que cette décision allait avoir sur notre trésorerie. Même si nous pouvons bénéficier de l'aide de cet éducateur, cette somme est non négligeable pour notre petite association.

Le Président : *Le District avait organisé une réunion spécifique des présidents de clubs, quand nous avons embauché Jimmy JUGLARET et qu'à l'unanimité des clubs présents, avaient décidé de faire une participation de 70€ par saison, plutôt que faire au prorata des licenciés.*

Le Comité Directeur du District, n'est pas favorable, à remettre en cause ce mode de facturation, qui est simple, clair et précis.

Election des représentants du District aux AG de la Ligue:

<p style="text-align: center;">DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL REPRESENTANTS AUX A.G. DE LIGUE Election du 12 septembre 2020</p> <p>DIETZ Hugues ELHOMBRE Pascal FONTAINE Fabien GACHET Jacky GALLET Patrick HUNSTEDT Gilles JANET Patrick JULLIARD Magalie LECHALARD Martine SAILE René SALINO Alain SOARES Hernani SPADA Jérôme THENIS Jean-Paul TOGNET André VALENTINO Christophe ANSELME Didier BILLAUD Maurice CAREGLIO Alain COHEN Serge CRESTEE Denis DESMARIEUX Daniel</p>

Résultat des élections : Sont élus titulaires : Fabien FONTAINE, Jacky GACHET, Patrick JANET, Christophe VALENTINO

Les autres candidats sont suppléants

REMISE DES RECOMPENSES DIVERSES :

Attribution du Challenge Robert TARTARAT à Monsieur Alphonse LOMBARD, membre de la Commission Départemental des Arbitres.

L'attribution de ces récompenses se termina par la remise des Médailles de Ligue et de District.

Intervention de Monsieur Pascal PARENT, Président de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football:

Je vais être très rapide, je vous ai déjà parlé en début d'assemblée.

Je voudrais féliciter Didier et toute son équipe pour cette très belle réélection. Ça veut dire, la confiance que les clubs de Savoie t'accordent, ainsi que toute son équipe et c'est une très belle reconnaissance, pour un investissement très mérité.

Je voudrais juste m'arrêter, deux secondes sur les sous. Un bilan 2019/2020 en léger déficit, comme tout le monde, parce qu'effectivement nous avons pris cette affaire de virus et nous avons fait du mieux qu'on pouvait, mais malgré toutes nos précautions, les Ligues et les Districts n'afficheront pas des résultats excédents. Mais la grande satisfaction, c'est que même avec ce résultat pas très bon, qui ne remet pas en péril les finances du District, qui sont très saines.

Le District de la Savoie a quand même réussi à dégager 46 000 € pour vous aider à la reprise de vos activités, soit 10 % du budget. Le budget prévisionnel est également déficitaire, mais comme le dit votre président, on traverse une période compliquée. Tellement compliquée qu'on ne sait pas aujourd'hui ce que va être demain.

Tout ce que je vais vous dire là et je rejoins Bernard sur le Foot animation, on doit être super-vigilant et super-rassurant, vis-à-vis des parents, parce qu'il y a beaucoup d'interrogation. L'école nous aide, c'est-à-dire si les gamins vont à l'école, au bout d'un moment on ne comprendrait pas pourquoi ils ne peuvent pas aller au club de foot, mais il faut qu'on surveille ça comme le lait sur le feu, parce que c'est beaucoup, beaucoup, beaucoup de non-licenciés qui sont des licenciés de moins de 13 ans. Donc il y a une vigilance particulière à avoir là-dessus, je sais que vous êtes sur le sujet.

Je voulais juste en finissant, vous souhaitez une très très bonne saison et surtout, qu'elle soit la plus longue possible, malgré tout ce qui vous arrive et ce qui nous arrive et qu'on fait du mieux qu'on peut pour gérer, mais si on fait dans la durée et avec respect effectivement de mesures difficiles, mais indispensables, on y arrivera.

Merci de votre aide pour y arriver.

Allocution de Monsieur Didier ANSELME, Président du District :

Durant la période du COVID, je vous ai quasiment tous contactés par téléphone. Cette proximité avec vous sera poursuivie avec la tournée des popotes. Nous n'avons pas pu la mettre en œuvre au printemps à cause du COVID. Nous le relancerons cet automne dès que les conditions sanitaires nous le permettront.

Une page se tourne au district de Savoie. J'ai évoqué lors de la remise des médailles le prochain départ à la retraite de madame Raynal. Mais aussi, une autre grande figure du football savoyard a décidé d'arrêter. Il s'agit de notre secrétaire général, Jacky Perroud, qui cesse ses activités après 43 ans de bénévolat au district. Il n'a pu être parmi nous aujourd'hui pour cause de santé. Un grand, très grand merci à Jacky.

Je voudrais maintenant évoquer devant vous un autre sujet. Vous êtes, ou avez été destinataires depuis quelques mois de messages du président ou du secrétaire ou du bureau de l'APCF.

Tout d'abord, je veux dire avec force que nous avons la chance de vivre dans une belle démocratie et que moi-même je suis un fervent démocrate et je respecte bien évidemment la liberté d'association et de pensée de chacun. Je suis très attaché aux actions claires, transparentes et sans arrières pensées.

A ce titre, j'estime avoir moi-même le droit à ma liberté de pensée, à la liberté de vous écrire même si elle ne plait pas à certains !

Par exemples :

- *Il y a 1 an, je vous avais écrit pour vous faire part de mes réserves sur la volonté forte de l'APCF de créer un groupement d'employeurs. A mon sens, ce projet n'était pas sérieusement abouti. En effet, il n'indiquait pas qui payerait le salaire du directeur de cette structure. Sans doute les clubs adhérents ? Nulle précision non plus ni sur le planning prévisionnel ni sur la répartition des heures des éducateurs embauchés. Chacun sait bien que les clubs ont besoin d'éducateurs plutôt le mercredi AM que le lundi matin par exemple. Nulle indication non plus sur la responsabilité des clubs adhérents en cas de litige RH avec les salariés du groupement. Demain on rase gratis n'est pas ma vision d'une gestion saine et pérenne. Avais-je le droit de vous écrire à ce sujet ? Je pense que OUI. Je pense même qu'il en était de mon devoir.*
- *Ce printemps, j'ai décliné l'invitation de l'APCF à participer à une visio conférence en indiquant que je ne souhaitais pas prendre part aux discussions sur les thèmes que l'APCF entendait promouvoir. En avais-je le droit ? Il me semble que OUI !!!!*

Je ne suis pas d'accord avec certaines idées proposées, notamment dans le projet 20-24 de l'APCF. Je sais bien que la mode est au dégagisme, au populisme et à la démagogie. Ce n'est pas ma façon de participer à la gestion apaisée du football savoyard et je ne crois pas que coller aux méthodes de la politique politicienne soit ce que les quelques 11 000 licenciés savoyards attendent.

Quelques exemples :

- *Les aides de la FFF au foot amateur sont bien réelles. Je vous l'ai expliqué lors de l'AG de Moûtiers. Dès lors, pourquoi l'APCF vous dit que ce n'est pas vraiment le cas ? Elle vous indique que la réalité des aides n'est que de 10 M€. Pourtant, rien que le FAFA se monte à 15 M€.*
- *L'APCF de Savoie souhaite une démocratie réelle, une gouvernance transparente et responsable, une volonté d'associer chacun à la prise de décision. Elle souhaite que pour les grands choix stratégiques impliquant*

l'avenir du district, un référendum soit organisé. Est-ce à dire que jusqu'à présent le district fonctionne sans démocratie, avec une gouvernance opaque et irresponsable ? Je ne le crois pas et ce genre de propos m'attristent beaucoup. Quant aux grands choix stratégiques du district, certains semblent avoir la mémoire courte. Peut-être à dessein ? Je me souviens vous avoir réuni il y a 3 ou 4 ans, en amont de l'AG de juin pour échanger avec vous et recueillir vos points de vue au moment de l'embauche de monsieur Juglaret et du financement de son poste. Je vous avais réuni aussi lors de la réforme des statuts du district, lors de la réforme des championnats de jeunes. Si cela n'est pas de la démocratie directe, si cela n'est pas la possibilité donnée aux présidents de clubs de décider eux-mêmes d'une partie des investissements à réaliser, à l'issue de débats informés et éclairés avec le district, je ne comprends plus.

- *L'APCF vous parle aussi des sanctions financières exorbitantes et inadaptées. Je rappelle qu'en Savoie, il n'y a pas eu d'augmentation générale des tarifs depuis 17 ans. Nous avons de tout temps fait le choix politique de distribuer aux clubs en récompenses diverses des montants supérieurs aux diverses amendes perçues. Dès lors, je me pose la question : Est-ce exorbitant et inadapté d'offrir pour près de 20 000 € de dotations pour les coupes ? Est-ce exorbitant et inadapté d'offrir pour près de 21 000 € de dotations diverses aux clubs ? Est-ce exorbitant et inadapté d'offrir pour plus de 11 000 € de dotations cartons bleus, ballons d'honneur ? Est-ce exorbitant et inadapté d'effectuer pour plus de 6 000 € virements financiers pour le fair-play ? Est-ce exorbitant et inadapté de dépenser plus de 3 000 € afin d'offrir à une dizaine de bénévoles un WE à Paris lors de la finale de la coupe de France chaque saison ?*
- *Dernier exemple, comme les politiciens professionnels, l'APCF voulait reporter les élections du district prévues en 2020, veut modifier les statuts du district pour limiter le nombre de mandats des membres du comité de direction (4 pour le CD & 3 pour le président). Est-ce bien de cela dont ce préoccupe les clubs aujourd'hui ? Est-ce bien le besoin des clubs et des licenciés aujourd'hui ? J'en doute fort. Je rappelle que les statuts actuels du district ont été présentés par le président Cortade en juin 2004 et adoptés à une très large majorité. Ils ont été modifiés il y a 2 ans et adoptés à l'unanimité ! Donc, dans la logique de l'APCF, le football savoyard aurait dû se priver, par exemple, du dévouement de J. Perroud pendant ses 43 ans de secrétariat au district ? Qui aurait effectué ce travail bénévole depuis 1993 ? Est-ce bien raisonnable ? Donc, dans la logique de l'APCF, le football savoyard aurait dû « dégager » notre ancien président, Christian Cortade dès 1985 ? Qui aurait piloté le football savoyard les 20 années qui ont suivies ? Est-ce bien raisonnable ? Donc, dans la logique de l'APCF, le football savoyard aurait dû se priver du bénévolat de monsieur Thénis depuis 2000, de monsieur Zanèze depuis 2004 ? Est-ce bien raisonnable ?*

NON, je ne crois pas. Je vous le dit du fond de mon cœur de 42 années de bénévolat dans le football savoyard, et un peu moins au district : Je ne suis pas dupe et je vois bien le but de la manœuvre !

Pour terminer sur ce sujet, je me dois, en toute transparence, de vous parler du dernier message du bureau de l'APCF.

Message dans lequel on indique notamment que je n'informe pas le CD du district de décisions que je prendrais seul et que j'ai un fonctionnement dangereux pour le football savoyard.

Franchement, très franchement, qui peut croire sérieusement qu'à 59 ans je veuille commencer une carrière de dictateur ?

Voilà ce que je voulais vous dire à ce sujet.

Pour revenir à ce début de saison, quelques informations diverses :

- *Le district a acheté pour 7 500 € de masques qui vous ont été offerts. Je vous laisse le soin d'en donner aux arbitres qui représentent vos clubs.*
- *Le district va embaucher pour 7 mois un service civique. Nous n'avons pas mis d'annonce pour l'instant car nous préférons en réserver la priorité aux membres de vos clubs. Je vous laisse donc faire passer le message dans vos clubs.*
- *Comme les années précédentes, n'hésitez pas à nous contacter lorsque vous avez besoin d'aides, pour des formations particulières,*

Bonne saison à toutes et à tous !

Le président du district remercia l'ensemble des clubs présents (1 Club Absent : BIOLLAY PRO qui est amendé de 140€)

Le Président déclara que cette Assemblée était close, remerciant à nouveau tous les présents ayant permis d'assurer ces débats en parfaite convivialité.

Remercia la Municipalité de LAISSAUD pour le prêt de ses installations, et les dirigeants du club pour la parfaite organisation de cette journée.

Un jeu de Maillots fut offert au Président du Club, qui invita l'ensemble des présents au vin d'honneur offert par la Municipalité.

Le Président

Secrétaire Général

Didier ANSELME

Denis CRESTEE